



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 26 septembre 2024

Objet : Approbation de la convention de partenariat entre la ville de Bastia et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'organisation de la « Sant'Andria »

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 20 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de septembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 30

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur DE ZERBI Lisandru ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame PIPERI Linda à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur LUCCIONI Don Petru à Madame ORSINI SAULI Laura ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Madame COLOMBANI Carulina à Monsieur FABIANI François ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur LINALE Serge

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 24 septembre 2024 ;

Considérant que la ville de Bastia a souhaité raviver la fête de Sant' Andria, coutume corse qui consistait à fêter le passage de l'automne à l'hiver ;

Considérant que la ville met en place une animation sociale et solidaire sur le territoire Bastiais en organisant une campagne de récolte alimentaire avec des points de collecte municipaux et dans les écoles de la Ville ;

Considérant que le petit train de la ville fera, le 29 novembre, le tour des écoles et des points de collectes municipaux pour récupérer les denrées alimentaires qui seront redistribuées aux plus démunis via des associations caritatives locales ;

Considérant que les écoles participant à cette opération seront reçues au boulodrome de Lupinu ou à la salle polyvalente en cas de mauvais temps, et se verront offrir un goûter et un spectacle ;

Considérant que le CCAS, dont l'objectif est de réaliser une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison avec les institutions publiques et privées, a manifesté sa volonté de s'associer à cet événement ;

Considérant la proposition d'établir une convention de partenariat entre la ville de Bastia et le CCAS pour la réalisation de la « Sant'Andria » ;

Considérant que la Ville assure le portage du projet et s'engage à assumer l'ensemble des modalités inhérentes à l'organisation de cette manifestation (réalisation technique, assurances, sécurité, etc.) et se chargera de la communication de cet événement et prendra en charge financièrement le spectacle pour les écoliers ;

Considérant que le CCAS prendra en charge financièrement et humainement le goûter pour les écoliers et leurs accompagnants, s'engage à identifier et à contacter les associations caritatives locales qui s'occuperont de récupérer puis redistribuer le fruit de la collecte alimentaire et qu'il relayera la communication de cet événement auprès de son public et la casa di l'Anziani sera un point de collecte.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article unique:

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Bastia et le Centre Communal d'Action Sociale pour l'organisation de la «Sant'Andria» et tout acte administratif relatif à l'ensemble de cette proposition.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 03/10/2024

Pierre SAVELLI



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télécours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.